

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE MERCREDI DIX-HUIT JANVIER

Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration du CCAS

Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames CARREGA, LANTENOIS, MAKHLOUFI,  
RASTOIN, SERRA, TOMASI  
Messieurs COCHET, HEDDADI, MAGNAN,

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 13

Excusés : Madame BRAMBILLA  
Madame LELOUIS  
Madame PASQUINI  
Monsieur AINIE  
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame SUFFREN (pouvoir donné à M. MAGNAN)  
Monsieur ESCANES (pouvoir donné à Mme GARINO)  
Monsieur PINTO (pouvoir donné à Mme SERRA)

Date de la Convocation : 5 Janvier 2023

**OBJET :** Autorisation de signature d'un marché par voie d'Appel d'Offres Ouvert « Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ».

**MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE EXPOSE QUE :**

Un avis d'appel public à la concurrence a été émis par le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille le 10 novembre 2022 pour le marché relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille d'autoriser la signature des documents constituant ce marché attribué lors de la Commission d'Appel d'Offres du 18 janvier 2023 à l'entreprise :

→ EDENRED.

M  
A  
R  
S  
E  
I  
L  
L  
E

C  
O  
M  
M  
U  
N  
A  
L  
D  
E  
M  
A  
R  
S  
E  
I  
L  
L  
E

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OUI L'EXPOSÉ QUI PRÉCÈDE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-4 et suivants,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-1 et suivants et L1611-6 et R1611-2 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2181-3,  
Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du mercredi 18 janvier 2023.

**DÉLIBÈRE**

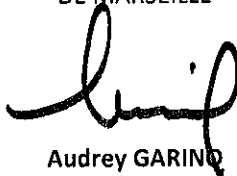
**ARTICLE 1 :** Sont approuvés tous les documents et notamment l'acte d'engagement et le bordereau des prix unitaires relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé de l'entreprise **EDENRED**.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille, ou son représentant légal, est habilité à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses afférentes à ce marché seront imputées comme suit :  
Budget principal - Chapitre 65 - Nature 6562 « Aides » - Fonction : 5234.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



**Audrey GARINO**  
Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits